



AVIS A. 758

**RELATIF AU TABLEAU DE BORD DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Adopté par le Bureau le 7 mars 2005

Préambule

Sous la précédente législature, un Tableau de Bord du Développement Territorial (TBDT) a été élaboré dans le cadre du thème 5 « Systèmes de gestion d'informations territoriales » de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT). A la demande de la Mme Sarlet, Directrice générale de la DGATLP, le Conseil a examiné ce Tableau de bord.

Lors de cet examen, deux objectifs ont été poursuivis par les partenaires sociaux. Tout d'abord, il s'agissait d'estimer l'intérêt et la valeur ajoutée de ce nouvel outil. Ensuite, des recommandations ont été formulées afin de mettre en lumière les adaptations nécessaires pour parvenir à la réalisation d'un instrument efficace de pilotage et de suivi du développement territorial de la Wallonie.

Avis du CESRW

Le Conseil accueille favorablement cette démarche et souhaite qu'elle soit poursuivie. Il souligne particulièrement son intérêt au niveau cartographique.

De plus, le Conseil insiste sur les possibilités d'articulation et de coordination nécessaires entre le TBDT et d'autres outils existants aux niveaux régional (Tableau de bord de l'Environnement), communautaire (contrat de Pays), fédéral (politique des grandes villes)... En outre, dans l'optique d'un développement transrégional, il estime que des liens devraient pouvoir être établis avec les dispositifs existants dans les régions limitrophes de la Wallonie compte tenu que plusieurs pôles de développement se situent à proximité de la Wallonie (notamment Lille, Bruxelles).

Le Conseil s'interroge toutefois sur le public privilégié pour ce document sous sa forme actuelle.

Référence au SDER

Etant donné que le SDER, document sur lequel se base la présente étude, constitue le seul instrument en matière de planification stratégique de l'espace wallon, le Conseil comprend son utilisation comme première esquisse de travail. Toutefois, le Conseil estime qu'une prochaine version du TBDT (intégrant des indicateurs évolutifs cf. infra) devrait contribuer à la révision du SDER, prévue à l'article 15 du CWATUP, afin de prendre en compte les dynamiques wallonnes de développement territorial.

Pertinence des indicateurs

Le Conseil souligne le grand intérêt de l'outil cartographique présenté. Il souhaite que cet aspect cartographique soit renforcé. Par contre, il estime que les commentaires associés devraient être réduits, voire pour certains abandonnés.

Le Conseil estime que les indicateurs repris dans le TBDT sont des indicateurs d'état présentant la situation à un moment déterminé. Dès lors, il est difficile d'en retirer les évolutions des dernières années ainsi que les enjeux et perspectives qui y sont relatifs. En effet, on assiste plutôt à une addition d'indicateurs divers qu'à leur croisement respectif. Le Conseil estime donc que les indicateurs choisis devraient pouvoir présenter les dynamiques, les tendances présentes sur le territoire wallon, ce qui serait possible en intégrant davantage d'indicateurs évolutifs ou de réponse. Ainsi, le Conseil suggère que les prochaines versions du TBDT soient complétées par de tels indicateurs permettant ainsi d'évaluer l'évolution du territoire wallon et de montrer les impacts des politiques mises en œuvre.

Le Conseil juge pertinent de mettre à jour cet outil selon deux modalités : d'une part une mise à jour ponctuelle dès que cela est possible (disponible sur le site Internet de la DGATLP), et d'autre part une mise à jour complète tous les trois ans.

Suivi du développement du territoire

Le Conseil remarque que le développement socio-économique est de plus en plus organisé en corrélation avec la spatialité (organisation des territoires autour de pôles, logique de complémentarité). A cet égard, il regrette que la finalité « structurer l'espace wallon », reprise dans le SDER, ne soit pas abordée en parallèle dans la présente étude.

Le Conseil regrette la faiblesse des indicateurs économiques présents dans ce document. Dans ce contexte, des indicateurs tels que la répartition plus affinée des secteurs, la répartition de la valeur ajoutée, la répartition des entreprises, les pôles de recherche et de développement et la concentration des pôles économiques devraient compléter le document. De même, une cartographie de l'emploi indépendant partiel et total en Wallonie serait un élément intéressant.

Le Conseil estime qu'il serait judicieux de rechercher des indicateurs permettant une approche transversale des thématiques étudiées. Compte tenu de la variabilité des notions (bassins de vie, bassins d'emploi) et des difficultés de représenter les espaces de développement (différents environnements selon les thématiques abordées), le Conseil suggère d'élargir le champ des indicateurs retenus à des indicateurs reflétant le dynamisme local et régional, qu'il est ce pendant nécessaire de hiérarchiser en fonction de leur importance respective en matière de développement territorial. A titre d'exemple, on peut citer les effets de la participation à des projets européens (LEADER, EQUAL, INTERREG, URBAN), communautaires (contrats de Pays), régionaux (parcs naturels, contrats de rivière, contrats de ville),...

A cet égard, le Conseil attire l'attention sur le fait que différentes évaluations relatives aux différents projets précités ont été réalisées lesquelles pourraient aider à dégager des tendances du dynamisme dans certaines régions.

Conclusions

Malgré les quelques remarques formulées ci-dessous, le Conseil souhaite souligner à nouveau l'intérêt de la démarche entreprise, principalement d'un point de vue cartographique. En conséquence, il souhaite la poursuite de cette initiative et demande aux Ministres concernés de la soutenir.
